



Les trois fabricants appuient le projet de fondation contre le tabagisme juvénile

Denis Côté

Obligés de comparaître devant un comité du Sénat canadien, les présidents des trois principaux fabricants de cigarettes du pays ont signifié leur appui au projet de loi S-20, lequel prévoit la création de la « Fondation canadienne de lutte contre le tabagisme chez les jeunes ».

D'après le texte du projet de loi, cette fondation agirait « pour le compte de l'industrie canadienne du tabac », laquelle souhaite, selon ses déclarations, prévenir la consommation du tabac chez les mineurs. Elle serait financée principalement par un prélèvement de 3/4 de cent par cigarette, et de 7,5 cents par cigare, pour un budget d'environ 360 millions \$ par année. Cette somme représente 18 fois ce dont dispose actuellement Santé Canada (20 millions \$) pour tous les secteurs de la lutte contre le tabagisme.

Malgré cette reconnaissance surprenante de l'industrie du tabac, la fondation n'est pas près de voir le jour. Initiative d'un sénateur ontarien, le libéral Colin Kenny, et non pas du gouvernement Chrétien, le projet de loi S-20 est à l'étude au Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles du Sénat, lequel a ajourné ses travaux pour l'été. Son adoption par ce comité et par le Sénat pourrait s'effectuer aisément à l'automne, car tous les témoins entendus se sont dits en faveur de la fondation. Cependant, l'étape de la Chambre des Communes risque d'être plus longue et laborieuse, surtout si des élections sont déclenchées à l'automne.

L'étape des Communes

En 1998, le président de la Chambre, Gilbert Parent, avait

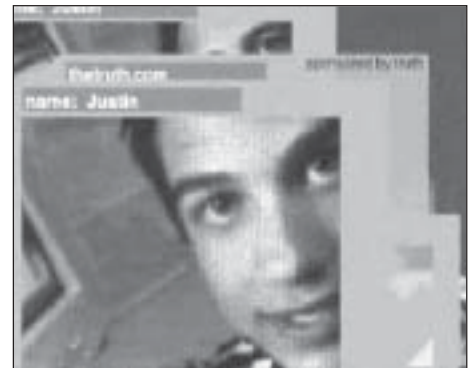


Le 8 juin, dans une ambiance cordiale, les présidents des trois grands fabricants canadiens de cigarettes, **Bob Bexon**, d'Imperial Tobacco, **John Barnett**, de RBH, et **Michel Poirier**, de JTI-Macdonald, ont comparu devant un comité du Sénat.

refusé de recevoir le projet de loi, alléguant, comme le soutenait le gouvernement, qu'il empiétait sur une juridiction exclusive de ce dernier, à savoir l'instauration d'une taxe. Le projet de loi du sénateur Kenny a été reformulé, en insistant sur le « prélèvement » financier qui, n'étant pas une taxe au sens des lois fiscales, apporterait des avantages à l'industrie du tabac. Fort de l'appui des fabricants, le projet de loi ne pourra pas être écarté aussi cavalièrement cette fois-ci.

C'est un secret de Polichinelle de dire que l'intention de M. Kenny et de très nombreux partisans du monde de la santé pour ce projet, est d'inciter le gouvernement Chrétien, en particulier →

« Les géants du tabac encaissent de gros profits avec leurs produits qui tuent les gens. Et ils n'ont pas dit la vérité sur le cancer et la dépendance pendant des décennies. Voilà les faits. Tirez-en vos conclusions », commente Justin dans cette annonce télévisée de la



campagne américaine Truth, conçue par des adolescents avec des millions \$ provenant de l'entente globale de 1998. Une fondation canadienne aurait-elle cette audace ?

SOMMAIRE

Succès de programmes bien financés	4
Nouveaux avertissements dès décembre	6
Hausses importantes de taxes en vue	8
Dernières commandites du tabac	12

le ministre des Finances, Paul Martin, à permettre la mise sur pied d'un organisme autonome et permanent pour contrer le tabagisme, et à le doter d'un important budget récurrent tiré d'une portion de la taxation du tabac. Actuellement, la lutte antitabac gouvernementale est lourdement handicapée par son budget infime, soit moins de 1 % des revenus fédéraux sur le tabac, et par les lenteurs et les hésitations inhérentes à une administration publique sous contrôle politique.

Réserves de RBH

Dans leurs témoignages du 8 juin, les présidents des compagnies canadiennes de cigarettes n'ont guère bronché devant le budget annuel anticipé de la fondation, de 360 millions \$, qui est pourtant du niveau de toutes les dépenses de publicité, de marketing et de mise en marché de leurs trois sociétés.

Seul le président de Rothmans, Benson & Hedges (RBH), John Barnett, a fait remarquer que, depuis 1994, le gouvernement canadien avait déjà récolté des fabricants plus de 400 millions \$ en surtaxes, spécialement pour lutter contre le tabagisme, et qu'il n'en avait dépensé que 150 millions \$. Selon M. Barnett, les 250 millions \$ manquants suffiraient à financer les premières années de la fondation. L'appui de RBH serait également conditionnel à la présence de l'industrie sur le conseil d'administration de la fondation, ce qu'écarte précisément le projet de loi.

OK pour Imperial

Pour sa part, le nouveau président du géant Imperial Tobacco, Bob Bexon, affirme soutenir entièrement le projet. « *Laissez-moi débiter en établissant clairement notre position*, a-t-il déclaré. *Nous*



Avec l'appui de la communauté de la santé, le sénateur **Colin Kenny** propose une fondation pour réduire le tabagisme juvénile.

n'acceptons pas le tabagisme juvénile, point à la ligne. En conséquence, nous appuyons fortement ce projet de loi. À terme, nous voyons là-dedans un projet communautaire qui pourrait s'attaquer à un sérieux problème qui inquiète tous les Canadiens. Nous voulons que ce projet de loi aboutisse. »

Ayant accédé à la présidence de JTI-Macdonald lors de son acquisition par Japan Tobacco l'automne dernier, Michel Poirier, à son tour, s'est également dit en faveur de la fondation. Au cours du seul échange en français, M. Poirier fut interrogé par le sénateur conservateur Pierre Claude Nolin, lequel ne comprend pas l'appui spontané des présidents.

D'où viendront vos profits ?

« *Je suis sûr que vous êtes de bonne foi, mais moi, M. Poirier, j'aurais une question. D'où vont venir vos profits ? Vous perdez, bon an mal an, 40 à 45 000 usagers ou clients et vous devez en trouver de nouveaux*, a considéré M. Nolin, en faisant allusion aux Canadiens qui décèdent de maladies liées au tabagisme. (...) *Alors, comment pouvez-vous perdre 45 000 clients par année et dire "On hérite de clients, mais dans le fond, on n'en veut pas. Officiellement, les nouveaux qui nous arrivent ont moins que l'âge légal ; on les a, mais on ne les veut pas, et on devrait peut-être travailler activement à ne pas les rechercher".* »

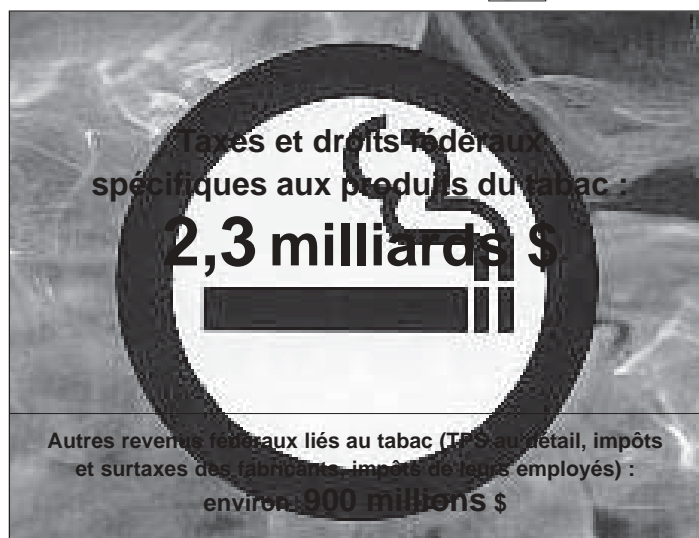
Le président de JTI-Macdonald a répondu qu'aux États-Unis, les ventes aux mineurs ne représentent que 2 % du marché, soit des revenus dont il se passerait de manière à rendre son industrie plus acceptable. « *Je comprends le 2 %*, a rétorqué M. Nolin. *Mais ne mêlez pas les choses qui sont déjà mêlées. Dans les chiffres, 75 % des gens qui commencent à fumer le font avant l'âge légal. C'est plus que 2 % du tabac, cela. J'essaie de comprendre la logique commerciale de votre décision.* »

La réplique de M. Poirier, étonnante pour un PDG, s'est conclue ainsi : « *Je ne suis pas sûr de vos données. Vous avez sans doute raison, mais possiblement que les marchés vont continuer et aussi que les gens vont prendre cette décision d'essayer d'expérimenter lorsqu'ils seront d'âge légal.* »

Scepticisme de la Coalition

Soutenant le projet de fondation, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a toutefois affirmé son scepticisme face aux motivations profondes des fabricants. « *L'industrie du tabac ne fait rien qui n'est pas, en bout de compte, avantageux pour*

Budget des programmes
fédéraux de lutte contre le
tabagisme : 20 millions \$ → 



En investissant si peu dans la lutte contre le tabagisme, le ministre des Finances suscite les sarcasmes des fumeurs, des éditorialistes et même des dirigeants des fabricants de cigarettes, lesquels affirment souvent qu'en réalité, le tabagisme fait bien l'affaire des gouvernements.

elle », a-t-elle fait valoir par l'entremise de commentaires télécopiés aux éditorialistes et aux chroniqueurs des journaux.

« L'industrie a présentement une très mauvaise image - la pire de son histoire - à cause des récentes révélations concernant ses activités illégales dans la contrebande, à cause des documents internes démontrant qu'elle cible les jeunes, qu'elle manipule les niveaux de nicotine, etc. L'appui à un projet visant à réduire le tabagisme chez les jeunes pourrait leur permettre de redorer leur blason terni », analyse la Coalition.

Ce mouvement antitabac estime que le soutien de l'industrie rendra plus difficile, par le biais de la fondation, l'utilisation de campagnes s'attaquant directement aux fabricants de cigarettes, lesquelles se sont montrées les plus efficaces auprès des jeunes américains. Cette réserve sera d'autant plus forte si un dirigeant de l'industrie siège au conseil d'administration de la fondation, tel que demandé par M. Barnett de RBH. De plus, la Coalition s'inquiète de savoir si la perspective requise par la fondation, de prélever 19 cents par paquet, ne risque pas de retarder l'annonce imminente de hausses de taxes.

Par ailleurs, l'industrie peut trouver avantage à ce que les groupes de santé concentrent leurs efforts sur les enfants, en négligeant d'autres aspects primordiaux de la lutte antitabac, comme le développement des lieux sans fumée et la cessation. Selon le texte du projet de loi, la fondation ne cible que les moins de 18 ans. Les experts s'entendent pour dire que seule une stratégie complète, visant aussi les adultes, peut vraiment atteindre les adolescents.

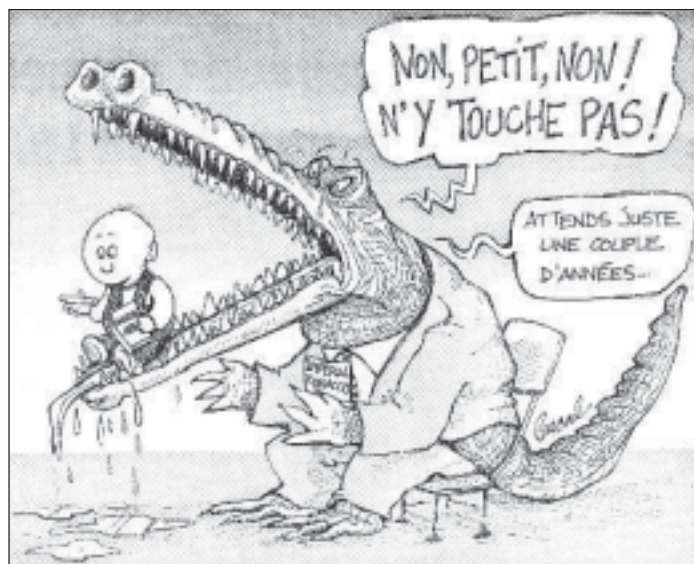
Nocivité des produits

Les trois présidents des fabricants ont été soumis à un barrage de questions des sénateurs concernant la nocivité de leurs produits. Ils ont évité de commenter le lien entre le tabagisme et le cancer ou les maladies du cœur, se réfugiant derrière le fait qu'ils ne sont pas médecins. Coincé devant l'insistance d'un sénateur, M. Bexon a concédé que « les cigarettes causent des maladies pulmonaires mortelles chez certaines personnes. »

Les dirigeants de l'industrie n'ont pas reconnu les dangers de la fumée secondaire, affirmant que les recherches à ce sujet sont contradictoires. Ils ont aussi nié la dépendance occasionnée par la nicotine, sauf peut-être pour « certaines personnes ». M. Poirier a comparé le besoin de nicotine à celui que l'on peut ressentir pour le chocolat. Les présidents ont répété que « six millions de Canadiens adultes choisissent de fumer », comme si les fumeurs n'avaient pas pris cette habitude tenace à l'adolescence alors qu'ils étaient inconscients des risques encourus.

Groupes de santé

Bien qu'ils n'aient pas obtenu l'attention des grands médias, lesquels ont couvert abondamment la comparution de l'industrie, des groupes de santé, dont ceux



Tout comme la Coalition québécoise, le caricaturiste Pascal Élie, de *La Presse*, met en doute les belles intentions de la compagnie Imperial Tobacco, représentée ici par un crocodile.

spécialisés dans le contrôle du tabac, ont bien sûr témoigné devant le comité sénatorial. Leurs représentants ont souhaité vivement la création d'une fondation antitabac bien financée, permanente et indépendante du gouvernement.

Garfield Mahood, directeur de l'Association pour les droits des non-fumeurs, a insisté sur la nécessité de programmes complets, s'étendant sur plusieurs secteurs, pour parvenir à réduire le tabagisme. Il a déploré la minceur du budget de Santé Canada consacré à ce secteur. « J'aimerais signaler qu'il y a eu une faiblesse dans le financement du contrôle du tabac, a-t-il indiqué. C'est là tout le problème. (...) Les locaux (du personnel regroupé de Santé Canada) étaient choisis, mais il n'y avait plus d'argent. Ils n'ont plus d'argent actuellement. »

M. Mahood était accompagné de trois leaders de la lutte antitabac aux États-Unis, lesquels ont témoigné des résultats obtenus lorsque le manque de fonds n'est plus un obstacle. Greg Oliva, chef de la planification au Département du contrôle du tabac de Californie, Greg Connolly, directeur du programme de contrôle du tabac du Massachusetts, et Chuck Wolf, chef des opérations de l'American Legacy Foundation, ont reçu les applaudissements des sénateurs, un événement rarissime, après avoir exposé les succès de leurs programmes.

Pour sa part, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, réunissant plus de 725 organismes supportant sa plate-forme, était représentée par Gilles Lépine, directeur général de l'Association régionale du Sport Étudiant de Québec, laquelle est active dans la prévention du tabagisme au niveau scolaire.

Des extraits des témoignages de MM. Oliva, Connolly et Lépine suivent.



Directeur de l'Association pour les droits des non-fumeurs, **Garfield Mahood** a insisté sur la nécessité de programmes complets et étendus.

Extraits de témoignages devant le Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, Sénat du Canada, en appui au projet de loi S-20, juin 2000

Dr. Greg Connolly, directeur, programme du contrôle du tabac, Département de santé publique du Massachusetts

(...) Notre État a dépensé 58 millions \$ US l'année dernière pour réduire le tabagisme, cela pour une population de six millions d'habitants. En dollars canadiens, cela représente 15 \$ par personne, soit plus que ce qui est recommandé ici. Ce ratio est inférieur à ce qui se fait au Vermont, dans le Maine ou au Mississippi.

J'estime qu'il est primordial que le financement soit substantiel et régulier. Plus vous disposez d'argent, plus vous obtenez pour chaque dollar. Les campagnes doivent être permanentes. Vous ne pouvez pas interrompre vos activités pendant deux ans parce que cela causerait une rupture d'impact importante.

Les programmes doivent être complets, en incluant des hausses de prix (du tabac), le développement des lieux sans fumée, le respect des lois, la cessation et des campagnes médiatiques audacieuses.

Que faisons-nous avec nos 58 millions \$ US ? Nous consacrons environ 16 millions aux médias. Les médias ne règlent pas tout, mais ils créent un contexte favorable. Nous investissons aussi 30 millions dans les communautés locales, dans les départements de santé, lesquels ont la responsabilité de l'application des lois, dont l'interdiction de la vente aux mineurs.

Nous encourageons les lieux sans fumée. Grosso modo, il est défendu de fumer dans les restaurants du Massachusetts. Personne ne peut fumer au Fenway Park, au Patriot Stadium ou dans les cen-



Le tabac tue 1288 Américains par jour, autant que l'écrasement de deux avions gros-porteur, remplis à pleine capacité, tuant tous leurs occupants, illustre cette publicité télé du Massachusetts.

tres commerciaux. C'est dépassé. Cependant, c'est par la publicité que nous avons changé les normes sociales.

Nous offrons à tous les fumeurs de l'État des consultations pour cesser de fumer ; ce sont des programmes gratuits disponibles dans les réseaux des hôpitaux et des centres de santé. Les thérapies de remplacement de nicotine sont gratuites. (...)

Ces programmes sont très populaires. Si vous demandez aux citoyens ce que le gouvernement fait de bien, le contrôle du tabac figure bien haut sur la liste. Les programmes sont très efficaces ; ils donnent de bons résultats. (...)

Quels ont été nos succès depuis que la campagne a commencé en 1993 ? Il y a eu une chute de 35 % des ventes, quatre fois la moyenne nationale. Cela représente un milliard \$ US que nos citoyens épargnent en produits du tabac et dépensent maintenant autrement, notamment en voyages à Québec, Halifax, Toronto et Montréal.

Parmi les étudiants, nous affichons un déclin de 30 % au niveau secondaire. Nous avons réussi cela au cours des deux dernières années. Il y a une baisse de 20 % au niveau postsecondaire. Pourtant, à l'exception de la Californie ou de la Floride, les taux chez les mineurs stagnent ou montent à travers le pays. (...)

Parmi les adultes, la consommation quotidienne a baissé de 20 cigarettes par jour à environ 14 par jour. La prévalence est passée de 22 % à 18 %. Cela ne semble pas impressionnant, mais si vous parlez avec un million de fumeurs, cela fait 200 000 personnes qui ne fument plus. Gardez en tête qu'une de ces personnes sur deux serait morte 14 ans plus tôt d'une maladie liée au tabac. Nous avons évité 100 000 décès prématurés. (...)

« Il préférerait respirer. Mais il est dépendant des chèques de paye », indique cette annonce du Massachusetts, en appui aux bars sans fumée.

Greg Oliva, chef, programme de la planification et du développement des politiques, Département du contrôle du tabac, Californie

(...) Dans le peu de temps qui m'est accordé, je présenterai la recette du succès du programme de contrôle du tabac de la Californie. Comme dans toute recette, celle-ci comporte des ingrédients. Lorsque mal dosés, non seulement ces ingrédients vous laissent sur votre appétit, mais ils gaspillent les ressources qui auraient pu créer un bon repas.

En 1998, la Californie a décidé qu'une taxe de 25 cents par paquet de cigarettes allait être dédiée aux programmes de soins de santé et de recherches, et à l'éducation sur le tabac ; 20 % des sommes amassées ont été consacrées à la sensibilisation antitabac en milieu scolaire et communautaire. Ces sommes ont créé notre programme.

En Californie, nous cherchons à modifier les normes sociales pour influencer les fumeurs actuels et futurs. Nous avons créé un environnement et un contexte légal qui ont rendu le tabac moins désirable, moins acceptable et moins accessible. Ceci est obtenu par la combinaison de deux forces qui agissent en synergie. Premièrement, il y a une campagne publicitaire tenace et bien financée à la grandeur de l'État qui couvre l'usage du tabac, la fumée secondaire et les manipulations de l'industrie. Deuxièmement, nous finançons des programmes communautaires qui impliquent les groupes de citoyens localement, au moyen de programmes de sensibilisation et de l'instauration de réglementations régionales.

Le succès du programme de contrôle du tabac de Californie est éloquent.





Dans cette annonce télévisée californienne, trois fumeurs viennent d'être éconduits par une séduisante jeune femme. Pour représenter l'impuissance liée au tabagisme, les cigarettes de ces messieurs s'amollissent.

Nous avons dépensé un milliard \$ US durant nos dix ans d'existence et ce milliard a été bien dépensé. Nous détenons le deuxième plus bas taux de consommation chez les adultes aux États-Unis. Seul l'Utah nous dépasse, un État relativement petit, peuplé en majorité de Mormons, une religion qui interdit l'usage du tabac. Nous sommes aussi le seul État à afficher une réduction de 50 % de la consommation, de 112,6 paquets (par habitant) en 1989 à 61,3 paquets en 1999. (...)

Bien que nous ayons dépensé beaucoup d'argent, cela nous a fait économiser. Nous savons que pour chaque dollar investi dans notre programme, nous épargnons 10 \$ en soins médicaux directs et indirects. (...)

Le programme a complètement modifié la manière dont le tabagisme est perçu en Californie ; il a provoqué des changements majeurs pour la santé et le bien-être de vraiment tous les Californiens.

Quels sont les ingrédients ? Le plus important, c'est de compter sur des individus motivés à la fois au niveau de l'État et au niveau régional. Deuxièmement, il faut des interventions ambitieuses qui modifient les normes sociales et entraînent des réformes législatives. Troisièmement, on doit, le plus possible, éviter les interférences politiques. Enfin, quatrièmement, on doit disposer d'un financement important et continu. (...)

Gilles Lépine, directeur général de l'Association régionale du Sport Étudiant de Québec, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

(...) Ma mission est de proposer aux jeunes une vie en santé et de les inciter à faire du sport. Lorsque nous atteignons 35 ou 40 % de jeunes qui font du sport dans les écoles, nous sommes satisfaits. Malheureusement pour moi, le loisir le plus populaire parmi les étudiants, présentement, est le tabagisme avec un taux de 38 %.

Vous avez ici quelques images véhiculées dans les écoles. Entre autres, lorsqu'on dit que la cigarette tue, on parle bel et bien de 12 000 personnes qui meurent chaque année au Québec, 33 par jour, ce qui signifie plus d'une à l'heure. C'est énorme. Depuis qu'on a débuté la discussion aujourd'hui, trois personnes sont décédées au Québec à cause du tabac. (...)

On parle de l'argent du tabac. Si vous considérez que les jeunes sont des consommateurs, les calculs nous amènent approximativement à 280 millions \$ de ventes par année aux mineurs. Considérez que le gouvernement fédéral met dans ses coffres plus de 80 millions \$ de taxes sur la vente illégale. (...)

Les compagnies de tabac s'achètent une image corporative, il s'agit de mise en marché. On retrouve la publicité à gauche et la commandite à droite, c'est donc exactement la même chose. Seulement au Québec, on parle de 90 millions \$ si on inclut la publicité et la commandite. Ces 90 millions \$ sont saupoudrés sur sept millions de personnes. Il s'agit de 13 \$ par habitant au Québec : les jeunes, les bébés naissants, les vieillards.

On a également parlé des montants investis ailleurs en comparaison des 65 cents investi au Canada, par habitant, pour lutter contre le tabagisme. On a le succès qu'on a bien voulu se donner. Si on a investi 65 cents par habitant, il est normal qu'on récolte ce que nous avons semé, surtout au Québec où 38 % des jeunes fument. (...)

Vous m'emmenez à la guerre parce que je dois lutter quotidiennement contre le tabac, mais vous m'y emmenez avec un tire-pois contre un bazooka. Vous me donnez l'équivalent de 70 \$ par école, soit 20 cents par jeune, pour que la société s'achète une conscience. Alors que les gens de l'industrie du tabac, eux, y vont à coup de 13 \$ par personne. Ils ont 13 \$, j'ai 20 cents et vous voulez qu'on s'achète une conscience avec cela ? C'est cela le projet de loi S-20 ! Combattre le feu par le feu ! Ou nous attaquons comme une firme de marketing, en professionnels, ou nous continuons avec de belles intentions de prédicateurs et là, c'est zéro. (...)



Carte de type Pokémon distribuée dans les écoles de la région de Québec.

Le bulletin **Info-tabac** bénéficie de l'appui financier des organismes suivants, que nous remercions :



Gouvernement du Québec
**Ministère de la Santé
et des Services sociaux**

Gilles Baril, ministre délégué



CONFÉRENCE DES RÉGIONS
RÉGIONALES DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES
SOCIAUX DU QUÉBEC

Santé publique - Comité tabac



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE MONTRÉAL-CENTRE

Direction de la santé publique

Les textes publiés dans ce bulletin ne représentent pas nécessairement les opinions ou les positions de ces organismes.

Les nouveaux avertissements apparaîtront dès décembre

Denis Côté

Le Canada demeure le meneur mondial en matière d'avertissements sur les paquets de cigarettes. Dès le 23 décembre 2000, les trois grands fabricants devront livrer la plupart de leurs produits ornés de la nouvelle série de 16 avertissements illustrés en couleur, en alternance, couvrant la moitié supérieure avant et arrière de chaque paquet.

Cette directive, approuvée par le cabinet du premier ministre le 20 juin, vise les marques détenant au moins 2 % du marché, lesquelles représentent plus de 90 % des cigarettes manufacturées au pays. Ces avertissements seront complétés par des explications et conseils sanitaires imprimés sur les tiroirs intérieurs des paquets. Quant aux marques à faibles volumes, elles devront être conformes à la réglementation d'ici juin 2001.

« Il s'agit d'une victoire immense et incroyable, résultat d'un travail acharné livré à travers le pays. Le ministre de la Santé, Allan Rock, son personnel et les fonctionnaires de Santé Canada méritent nos hommages », a commenté Rob Cunningham, de la Société canadienne du cancer, laquelle avait déposé un mémoire de sept volumes, totalisant 480 pages, en appui à cette mesure audacieuse.



Records mondiaux

Les précédents mondiaux, établis par le Canada, sont ainsi énumérés par M. Cunningham :

- plus grands avertissements sur les paquets, soit la moitié supérieure du devant et du derrière, plus un des côtés ;
- plus grands avertissements sur les cartouches, 50 % de chacune des six faces ;
- premier pays à exiger des images intégrées aux avertissements ;
- premier pays à exiger des avertissements tout en couleur ;
- premier pays à exiger des messages à l'intérieur des paquets ;
- plus grand nombre de messages, 16 à l'extérieur et 16 à l'intérieur, en alternance ;
- premier pays à inclure des conseils de cessation, dont une adresse Internet ;
- record de produits toxiques à être indiqués sur les paquets, six ;
- premier pays à exiger la teneur de formaldéhyde, de benzène et d'acide cyanhydrique ;
- premier pays à exiger que les teneurs soient indiquées selon une échelle, incluant la méthode ISO modifiée (exemple : nicotine 1.5-3.3 mg).

L'enthousiasme de M. Cunningham n'est pas partagé par Marie-Josée Lapointe, porte-parole du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac. « C'est plus que probable que nous irons contester cela en cour, croyez-moi », a-t-elle affirmé à l'agence Reuter, après le décret du cabinet. « La Cour suprême du Canada nous a donné une ligne de conduite assez claire, que nous respectons », s'est défendue Lyne Lesage, de Santé Canada.

Le ministre de la Santé du Canada, **Allan Rock**, a mis le paquet pour faire adopter les avertissements illustrés.



« Je crois qu'on a eu des démonstrations très convaincantes, en comité, que cela rejoint les jeunes et certains de nos concitoyens. Cela a un effet dissuasif 60 fois supérieur aux simples mots sur les paquets de cigarettes », a déclaré en conférence de presse le porte-parole du Bloc Québécois en matière de santé, **Réal Ménard**, en appui aux futurs avertissements illustrés.

En effet, le 6 juillet, Imperial Tobacco déposait une demande d'injonction interlocutoire, en Cour supérieure du Québec, pour exiger la suspension des nouveaux règlements sur l'emballage. Le fabricant estime qu'il est injuste de se faire imposer ces avertissements avant que les tribunaux ne se soient prononcés sur la constitutionnalité de la *Loi (fédérale) sur le tabac*. Dans un contexte similaire, en 1994, l'industrie fut obligée d'apposer l'actuelle série de huit avertissements, sa demande d'injonction ayant été refusée.

Débat vigoureux au Comité

Par l'entremise de ses syndicats, de ses fournisseurs et de ses détaillants, l'industrie du tabac s'était vigoureusement opposée aux nouveaux avertissements lors de l'étude du projet, en mai et juin, au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes.

Les députés ont patiemment écouté des imprimeurs clamer qu'il leur était impos-



sible d'apposer ces avertissements sur les paquets, alors qu'un petit imprimeur de Toronto avait fabriqué en quelques semaines, pour Santé Canada, une série de paquets, avec les marques canadiennes et les avertissements bien reproduits.

Représentant les syndiqués des manufactures, Henri Massé et Clément Godbout, de la Fédération des travailleurs du Québec, s'étaient présentés à 8h30 du matin devant le Comité, à Ottawa, afin de pourfendre les intentions fédérales. Selon ces messieurs, les avertissements en couleur sont une mesure inutile et improvisée, ne servant qu'à promouvoir la carrière du ministre Rock.

De plus, des porte-parole de dépanneurs ontariens sont venus plaider que les grands avertissements les accablent à la faillite, puisque les fabricants ne verraient plus l'opportunité de les rémunérer afin d'exposer des murs de paquets ornés de poumons cancéreux.

Évidemment, le monde de la santé était, lui aussi, bien préparé et bien représenté. Le lobby antitabac n'a pas manqué d'aligner sa brochette d'experts, au nom des organismes de santé les plus réputés.

Approbation unanime

Le 6 juin, le Comité a approuvé unanimement la réglementation proposée par Santé Canada, en ajoutant une série de recommandations, la plupart en faveur de la réduction du tabagisme.

À la suggestion de Réal Ménard, du Bloc Québécois, les députés ont demandé à Santé Canada d'entreprendre un plan décennal pouvant abaisser le taux de nicotine à 0,5 mg par cigarette, de manière à réduire la dépendance. « *Le gouvernement fait une erreur en n'allant pas plus rapidement vers la modification des cigarettes. Les avertissements en couleur, c'est bon, mais la réduction de la nicotine serait encore plus efficace* », estime M. Ménard.

Entre autres recommandations, Santé Canada est invité à se pencher sur l'opportunité d'obliger les emballages neutres (sans les couleurs attrayantes et autres fantaisies des marques dans le 50 % du bas) et à évaluer une hausse de taxes sur le tabac qui n'entraînerait pas le retour de la contrebande.

Plus de renseignements sont disponibles à ce sujet sur le site Internet de l'Association pour les droits des non-fumeurs à www.nsra-adnf.ca/francais/avertres.html

La marque Player's serait estimée à 5 milliards \$!

Selon l'industrie, le gouvernement exproprie sans compensation une partie du bien des fabricants, en réduisant de 65 % à 50 % la surface réservée aux marques sur les paquets. Ce n'est pas tant le contenu des avertissements qu'elle conteste, mais plutôt l'empiètement de ceux-ci sur ses marques. M^e Rob Cunningham, de la Société canadienne du cancer, soutient toutefois que ces marques conservent leur valeur, même en plus petit, puisqu'elles sont déjà reproduites sur des surfaces aussi minimes que des paquets d'allumettes.

Devant le Comité permanent de la santé, le président du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, Rob Parker, a révélé que les marques de commerce de ses trois membres valaient entre 15 et 20 milliards \$. « *Nos marques constituent l'actif le plus précieux pour nos compagnies, a-t-il affirmé. La valeur collective de ces marques se situe entre 15 et 20 milliards \$, et on les défend avec vigueur, pas seulement au moyen de mesures de protection juridique, mais aussi contre quiconque tenterait de les contrefaire ou de les utiliser de quelque façon.* »

En considérant que la valeur de chaque marque correspond à sa part de marché, on peut estimer les deux principales marques de cigarettes au pays, Player's et du Maurier, à environ cinq milliards \$ chacune, si l'on en croit M. Parker. Cet ordre de grandeur a été répété plus tard par Bob Bexon, président d'Imperial Tobacco (fabricant de ces deux marques), qui a laissé tomber : « *Moi je connais des gens qui viennent de payer 9 milliards \$ pour ces marques* », en rapport sans doute avec l'achat d'actions de sa compagnie par British American Tobacco.

Le mot « Player's », en blanc sur un fond bleu, avec un marin et deux petits voiliers, vaudrait donc environ cinq milliards \$. Le mot « du Maurier », en gris sur un fond rouge, dans un lettrage des plus banal, accompagné des lettres *d*, *u* et *m* dans un rectangle doré, partagerait la même cote.

Cet estimé étonnant s'explique principalement par l'attachement des fumeurs canadiens à leurs marques et par la politique de prix très élevés développée conjointement par les trois grands fabricants au cours des années.

Interrogé par *Info-tabac*, Gilbert Cantin, directeur général de Bastos du Canada, un petit fabricant de marques économiques, a indiqué que sa compagnie vendait ses cigarettes aux grossistes environ 50 cents le paquet, en excluant les taxes, alors que les trois grands fabricants les livrent à environ 1,50 \$. Cette différence d'un dollar par paquet illustre l'ampleur des profits que réalisent les majeurs, lesquels détiennent environ 98 % du marché des cigarettes manufacturées au Canada.

Il est prévu que les bénéfices d'exploitation d'Imperial Tobacco dépasseront le milliard \$ en 2001, soit environ la moitié de ses revenus, en excluant les taxes. Et si les gouvernements réussissent réellement à réduire la publicité et la mise en marché du tabac, selon l'intention des lois en vigueur, les sommes épargnées par les grands fabricants s'ajouteront à leurs profits. D'où la valeur des petits voiliers Player's.



La marque Player's (un produit mortel pour les humains, faut-il le rappeler) vaudrait environ 90 fois le coût de la construction de la future **Grande Bibliothèque du Québec**, estimée à 56 millions \$, ou encore 10 000 fois la commandite principale du **Grand Prix Player's** de Trois-Rivières, d'environ un demi-million \$.

D'importantes hausses de taxes sont projetées

Un groupe de travail a été formé pour conseiller les ministres des Finances du Canada sur un calendrier de hausses de taxes des produits du tabac, de manière à rattraper le niveau de taxation de 1993 sans toutefois relancer la contrebande. À terme, les hausses feraient passer le coût des cartouches de 35 \$ à 50 \$ environ.

Le 11 mai, confirmant la formation de ce groupe, le ministre fédéral Paul Martin a déclaré aux journalistes : « *Nous aimerions voir les taxes monter aussi vite que possible. Je pense cependant qu'il va falloir procéder par étapes. Et ce sera certainement, j'en suis convaincu, ce que va nous recommander la GRC.* »

Pour sa part, le ministre des Finances du Québec, Bernard Landry, a confié à *The Gazette* : « *Chaque dollar rapporte 30 millions \$ à la province, et nous sommes 7 \$ en bas du prix de 1993 (taxation provinciale par cartouche), alors la hausse pourrait se trouver entre les deux. Mais nous n'avons rien décidé, nous n'avons pas retenu d'intervalle, nous n'avons pas établi d'échéancier, nous ne faisons que parler à nos voisins.* » Devant la télévision francophone, M. Landry a affirmé : « *C'est la seule augmentation de taxes pour laquelle les gouvernements sont supportés avec enthousiasme.* »

Pour débattre de ces hausses projetées, l'émission *Le Point* a reçu Michel Descôteaux, directeur des relations publiques d'Imperial Tobacco, et son opposant régulier, François Damphousse, de l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF). Mettant en garde les gouvernements, M. Descôteaux a prévenu que la contrebande pourrait ressurgir, cette fois alimentée d'ailleurs que des États-Unis (étant donné que les cigarettes y sont maintenant nettement plus dispendieuses qu'ici).

Prônant le retour de la taxation dissuasive, M. Damphousse a rétorqué qu'il serait beaucoup plus difficile pour les multinationales du tabac d'alimenter la contrebande, sans recourir au territoire américain, dont la longue frontière avec le Canada est peu protégée. De plus, a-t-il expliqué, les géants du tabac seront



Les ministres des Finances **Paul Martin** et **Bernard Landry** sont convaincus de la pertinence d'une importante hausse de taxes, mais pas encore assez pour passer à l'action ...

plus raisonnables, faisant actuellement face à des enquêtes et à des accusations relativement à leur contrebande antérieure.

En affichant sans gêne son appui pour la santé publique, l'animateur du *Point*, Stéphane Bureau, a exposé un autre argument favorisant les hausses : les Québécois francophones, notamment les journalistes, comprennent maintenant beaucoup mieux les enjeux et les dessous du tabac.

JTI-Macdonald remporte une manche

Plus vigoureux fournisseur de cigarettes de contrebande au Canada au début des années 1990, avec sa marque Export 'A', JTI-Macdonald vient de remporter une manche dans le bras de fer qui l'oppose au gouvernement fédéral.

Le 30 juin, le juge Thomas McAvoy, de la Cour fédérale de Syracuse, dans l'État de New York, a rejeté la poursuite d'un milliard \$ US du gouvernement canadien, qui accusait JTI-Macdonald d'avoir comploté pour frauder le fisc, en participant volontairement et activement à la contrebande des cigarettes.

Le juge McAvoy a conclu que la Cour n'avait pas les compétences pour faire appliquer les lois canadiennes sur le revenu, en vertu d'un traité datant du XVIII^e siècle, nommé *Revenue Rule*. Toutefois, selon leurs analyses du jugement, Francis Thompson, de l'ADNF, Rob Cunningham, de la Société canadienne du cancer, et William Marsden, de *The Gazette*, ont tous les trois convenu que le gouvernement avait non seulement de fortes chances de gagner en appel, mais que le juge McAvoy l'invitait dans cette voie, mettant lui-même en doute l'applicabilité du traité *Revenue Rule*. (Voir : www.nsra-adnf.ca/francais/ricodec.html)

De leur côté, les représentants de JTI-Macdonald et du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, également poursuivis, ont laissé entendre que la Cour les avait lavés de tous soupçons, alors que le bien-fondé des accusations n'avait même pas été abordé.

La ministre de la Justice du Canada, Anne McLellan, toujours convaincue que le gouvernement possède une cause solide, mène des consultations sur la suite à apporter à ce revers.

– D.C.



Le 12 mai, l'animateur du *Point*, **Stéphane Bureau** (au centre), recevait **François Damphousse** et **Michel Descôteaux**.

■ Allume la gang !

Par l'entremise d'un site Internet, le www.allumelagang.com, et par la diffusion d'annonces télévisées mettant en vedette des adolescents, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec souhaite réduire le tabagisme juvénile.

Le 1^{er} juin, un communiqué de presse provenant du Groupe Gignac annonçait l'ouverture du site web, « conçu dans un environnement interactif et amusant, de manière à mieux rejoindre et sensibiliser les jeunes ». Vingt vedettes québécoises des arts ou des sports signeront une page du site, relatant leurs expériences personnelles avec le tabac.

Depuis ce site, il est possible de télécharger une annonce diffusée à la télévision, où des adolescents invitent les adultes à « allumer », en regard de leur consommation de tabac. Ces jeunes ne sont pas des comédiens mais de véritables membres de la Gang allumée pour une vie sans fumée, un programme du Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS). Conçue par la firme de publicité Marketel, cette réclame est la première d'une série de six. Incluant la participation de jeunes à des activités sporadiques, la campagne de trois ans serait dotée d'un budget d'un million \$ par année.



« À ma mère dans l'auto... Allume ! »

Andrée Leclerc-Fortin fait partie des neuf adolescents qui, dans l'annonce télévisée du ministère, prient leur entourage « d'allumer » (dans le sens de « comprendre »).

www.arrete.qc.ca

- Site Internet d'Info-tabac
- Au-delà de 35 000 visites depuis décembre 1998



■ Actes du colloque

Le 19 juin, le Conseil québécois sur le tabac et la santé a profité de son assemblée générale annuelle pour lancer un cahier de 68 pages intitulé *Fumeur : mode d'emploi*. L'ouvrage résume les conférences et les ateliers d'un colloque sur la cessation, ayant réuni plus de 200 professionnels de la santé à Montréal le 21 septembre 1999.

Toujours bien d'actualité, puisqu'il couvre un domaine progressant lentement, ce cahier est susceptible de captiver tout intervenant en cessation tabagique. Sa rédaction et sa présentation témoignent du professionnalisme habituel du Conseil. On peut en demander un exemplaire imprimé gratuit par courriel à colloque@cqts.qc.ca ou par télécopie au (514) 948-4582.

■ Recours collectifs

Le 28 juin, la juge Louise Mailhot a accepté la demande du CQTS, à l'effet de permettre une révision de la décision rendue par le juge Jean Normand de la Cour supérieure. Ce dernier avait suspendu, le 29 février, la requête de recours collectif du Conseil, la jugeant trop similaire à celle instituée par le cabinet de Philippe Trudel et de Bruce Johnston. La Cour d'appel entendra les parties le 3 novembre.

Par ailleurs, la requête de recours collectif du Cabinet Trudel et Johnston, déposée en faveur des personnes rendues dépendantes de la nicotine, en sera bientôt à l'étape de l'interrogation préalable, à huis clos, des trois représentants initiaux des victimes. Parallèlement, le Cabinet cherche à accroître sa liste de victimes et prépare sa demande au Fonds d'aide au recours collectif.

■ Fumer, c'est se faire avoir

Le 21^e Salon Pepsi Jeunesse, tenu du 12 au 16 avril au Palais des Congrès de Montréal, a attiré un record de 128 000 visiteurs. Pour une deuxième année consécutive, la Gang allumée pour une vie sans fumée y animait un attrayant kiosque, cette fois sous le thème de « Fumer, c'est se faire avoir ». Denis Giguère, agent de liaison, rapporte que de nombreux adolescents ont demandé des conseils pour arrêter de fumer.

Des membres de la Gang ont exposé le matériel conçu durant l'année, alors que d'autres ont animé des quiz à l'intention des visiteurs. En 1999-2000, 235 écoles et maisons de jeunes de la province ont pris part à ce programme, au cours duquel les adolescents conçoivent eux-mêmes des outils de sensibilisation, souvent en attaquant l'industrie du tabac.



Au kiosque de la Gang allumée, **Sébastien Dupuis** et **Krystel De Carufel** répondent aux questions de l'animateur **Jean-Jacques Lamothe**.

■ Le Service déménagement

Depuis le 21 avril, le Service de lutte contre le tabagisme du ministère de la Santé et des Services sociaux, doté d'un personnel accru, loge dans de nouveaux locaux plus vastes, au sixième étage du 930, chemin Sainte-Foy, à Québec (G1S 2L4).

L'équipe, qui comptera bientôt 35 personnes, est sous la supervision de la chef de service, Lise Talbot, dont la secrétaire, Charlotte Giguère, peut être jointe au (418) 643-6084. Le numéro de télécopieur est le (418) 646-5789. En 1994, ce secteur ne comptait qu'un seul fonctionnaire à temps partiel, Yves Archambault, qui est toujours en poste.



■ Mission accomplie pour Air pur

En juin, la Société canadienne du cancer a mis un terme à son programme Air pur, entamé en septembre 1997.

Les objectifs, les fonds et même le personnel de ce programme étant maintenant en partie retenus par le nouveau service d'agents de liaison du ministère, en appui à la *Loi sur le tabac* du Québec, la Société a estimé avoir accompli sa mission. Le programme Air pur a non seulement contribué au mouvement ayant mené à l'adoption de la loi québécoise, en juin 1998, mais a aussi favorisé son implantation par la suite.

En Mauricie-Centre-du-Québec par exemple, les agents Air pur, Denise Cantin et Marc A. Morin, furent les premiers à informer les employeurs des obligations de la loi, de même que des avantages obtenus des lieux de travail sans fumée. Une quantité importante de matériel du programme Air pur fut diffusée : trousse d'implantation, brochures, panneaux, affiches, autocollants et le vidéo « *Tout un changement d'air* ».

■ De grands avertissements en Europe

Le Parlement européen a adopté en première lecture, à Strasbourg le 14 juin, un projet de directives prévoyant l'obligation d'avertissements sanitaires occupant 25 % de chaque face des paquets de cigarettes, tels que « *En fumant, tu te tues* ». Les eurodéputés ont toutefois écarté l'utilisation de photographies, comme au Canada. Ils ont également refusé d'interdire les subventions aux producteurs de tabac.

Les directives retenues défendront l'ajout d'ammoniac dans les cigarettes, de même que l'utilisation des termes « légères » et « douces ». En outre, les teneurs en nicotine, en monoxyde de carbone et en goudron seront limitées. Ces normes progressistes, dont l'application est prévue pour 2003, devront d'abord être entérinées par le Conseil européen et votées à nouveau au Parlement en deuxième lecture.

■ Formation d'un comité

Par le biais d'un communiqué émis le 21 juin, à l'issue d'un Conseil des ministres, la ministre de la Justice du Québec, Linda Goupil, et son collègue ministre délégué à la Santé, Gilles Baril, ont annoncé la création d'un « *comité pour examiner la faisabilité d'un recours visant à récupérer les coûts des services de santé reliés au tabagisme, d'étudier les approches juridiques possibles et de faire des recommandations dans les trois mois suivant le début des travaux.* »

Interrogés par le quotidien *Le Soleil*, Louis Gauvin, de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, et François Dampousse, de l'Association pour les droits des non-fumeurs, se sont tous les deux réjouis de la décision gouvernementale. « *C'est une démarche réfléchie*, a dit M. Dampousse. *Il ne faut pas oublier que le gouvernement fait face à un adversaire qui a beaucoup de ressources. Il doit choisir l'option qui lui donne le plus de chances de gagner.* »



À Ottawa le 31 mai, lors de la Journée mondiale sans tabac, Jeffrey Wigand, *L'Initié*, est entouré de Louis Gauvin et de Heidi Rathjen, de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

■ Hausse du 15 mai

Le 15 mai, Imperial Tobacco et JTI-Macdonald ont de nouveau haussé leurs prix, cette fois de 20 cents la cartouche, de façon à éga-ler le coût des cigarettes de format King Size de Rothmans, Benson & Hedges. Le prix aux grossistes est maintenant de 11,82 \$ la cartouche, plus 16,95 \$ de taxes fédérales et provinciales.

Si, malgré les rencontres régulières de leurs fonctionnaires, les gouvernements hésitent toujours à augmenter leurs taxes sur le tabac, les fabricants font preuve d'une belle harmonie dans l'établissement de leurs prix, qui augmentent uniformément à chaque année. Les multinationales du tabac ont ainsi instauré l'équivalent d'une importante taxation privée sur leurs produits.

En avril, la revue anglaise *Global Competition* publiait son premier classement des institutions de surveillance de la concurrence à travers le monde. Le Bureau de la concurrence du Canada, qui a pour mandat de traquer les pratiques monopolistiques abusives, s'était classé 22^e sur 24...

■ Forum sur l'industrie

Le 31 mai à Ottawa, à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, Santé Canada et Médecins pour un Canada sans fumée recevaient une centaine de journalistes et de spécialistes du contrôle du tabac à un Forum sur les documents de l'industrie. Une dizaine de caméras de télévision étaient alignées pour les conférences du ministre de la Santé, Allan Rock, et de Jeffrey Wigand, dont la défection a inspiré le film *L'Initié*.

D'autres experts ont aussi commenté les manœuvres de l'industrie du tabac, en particulier de British American Tobacco et de sa filiale canadienne Imperial Tobacco. Les exposés ont abordé, entre autres, le recrutement des jeunes, les stratégies de marketing, l'emballage des paquets et les cigarettes légères. Un cédérom, de même qu'un site Internet, le www.tobacco-papers.org, rapportent cette analyse minutieuse et troublante des activités des fabricants.

■ Plate-forme albertaine

Un peu à la manière de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, l'Alberta Tobacco Reduction Alliance réunit présentement des alliés pour appuyer ses demandes d'action aux autorités provinciales. Au 20 juin, 349 organismes ou professionnels de la santé soutenaient un plan intitulé « *Let's make Smoking history for the future of all Albertans* ».

Ce plan se résume en cinq points :

1. Interdire de fumer dans tous les endroits publics intérieurs où les mineurs ont accès. Les lieux de travail peuvent disposer de fumeurs ventilés.
2. Diminuer la nocivité du tabac, en réduire la distribution, la promotion et la vente.
3. Disposer d'un budget provincial annuel d'au moins 5 \$ par habitant pour un programme complet de lutte contre le tabagisme.
4. Augmenter les taxes sur le tabac.
5. Aider les personnes qui veulent cesser de fumer.

Le site Internet de l'Alliance, au www.tobaccotruth.com, a reçu plus de 1 300 000 consultations depuis janvier 2000.



■ Restaurant de 500 places sans fumée

Le plus grand restaurant sans fumée du Québec a été ouvert le 6 mai dans le Vieux Port de Montréal. Doté de 500 places à l'intérieur, le restaurant italien Porto Fiorentino offre toutefois 600 places sur les terrasses où il est permis de fumer [réservations au (514) 848-9222].

Le propriétaire Dante Saldivar estime que le gouvernement devrait le subventionner s'il doit ériger une section fumeur séparée et ventilée, lui-même préférant s'en abstenir par soucis écologique et sanitaire. « *Quelques*

clients sont choqués, mais nous leur offrons de manger à l'extérieur quand il fait beau. Je ne crois pas que notre politique ait vraiment affecté nos revenus », a-t-il déclaré.

Ce restaurant est situé sur le quai King Edward, près de la rue Saint-Laurent. Il est jumelé au nouveau centre d'exposition scientifique *iSci*, lequel dispose également d'une foire alimentaire et d'un bistro sans fumée.

■ Directive de Bill Clinton

Le président des États-Unis, Bill Clinton, a émis une directive, le 27 juin, enjoignant les directions de toutes les agences et départements fédéraux d'acheminer à leurs employés un message leur conseillant fortement de cesser de fumer ou de ne jamais commencer. De plus, des renseignements sur les ressources d'aide à la cessation disponibles doivent accompagner ces communications.

« *Les maladies reliées au tabac sèment la dévastation parmi nos familles et nos communautés, en occasionnant des décès prématurés de nos époux, épouses, mères, pères, sœurs, frères et proches amis* », a indiqué le président dans sa directive. Une interdiction de fumer est en vigueur dans tous les édifices fédéraux depuis juillet 1998.

■ L'ADNF honorée à Chicago

Le 10 août à Chicago, lors du gala honorifique de la Conférence mondiale sur le tabac OU la santé (www.wctoh.org), l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF) du Canada recevra un prix Luther L. Terry pour son leadership international dans la lutte contre le tabagisme. Remis pour la première fois cet été, ces prix seront décernés tous les trois ans à l'occasion de la Conférence mondiale.

La Société américaine du cancer, commanditaire de ces distinctions au moins jusqu'en 2012, les a baptisées en l'honneur de Luther L. Therry, le médecin en chef (*Surgeon General*) des États-Unis qui, en 1964, présenta un rapport historique dénonçant les ravages du tabac.

Dans sa lettre annonçant à Garfield Mahood, directeur de l'ADNF depuis sa fondation en 1974, la sélection de son organisme comme premier lauréat de la catégorie « *Organisation remarquable* » (*outstanding organization*), Mike Heron, vice-président de la Société américaine du cancer, écrit :

« *Cet honneur est la conséquence des tactiques ambitieuses et vigoureuses utilisées par votre groupe contre l'industrie du tabac, de votre succès à promouvoir l'adoption, au Canada, d'avertissements de santé sans précédents sur les emballages des paquets (servant de modèles à de nombreux autres pays), de même que de*

vos expertise, entre autres, dans les secteurs de la taxation, de la publicité, de la fumée de tabac et du recouvrement des frais de santé par les gouvernements. Le leadership de l'ADNF fut une inspiration pour tous ceux que vous avez fréquentés ! »

Toutes nos félicitations à la dynamique équipe de l'Association pour les droits des non-fumeurs ! (www.nsr-a-adnf.ca)



La ville de **Chicago** sera l'hôte, du 6 au 11 août, de la 11^e Conférence mondiale sur le tabac OU la santé. Plus de 4000 professionnels de la santé, provenant d'environ 150 pays, seront au rendez-vous, dont une quinzaine de Québécois. Voyez notre reportage au prochain numéro.

Lancement du programme d'aide à l'abandon de la commandite

Le 4 juillet 2000, le ministre Gilles Baril a annoncé, par le biais d'un communiqué, le lancement du programme d'aide à l'abandon de la commandite du tabac qu'avait promis, en février 1998, le ministre des Finances, Bernard Landry, en prévision de la *Loi sur le tabac* alors en projet.

« *Tout organisme désirant obtenir une telle subvention devra fournir les documents et les informations adéquates pour son admissibilité avant le 1^{er} octobre 2000, de manière à permettre un juste calcul de cette aide financière* », indique le communiqué.

Selon le relevé de presse du ministère, seul *Le Canal Nouvelles* de TVA et le quotidien *La Presse*, par un entrefilet dans la chronique *En bref*, se sont donné la peine de faire écho à l'annonce du ministre Baril. Ce peu d'intérêt contraste avec la frénésie médiatique que suscitaient les commandites du tabac en 1997.

Attaché de presse du ministre, Thierry Audin a indiqué que le programme (doté d'un budget non récurrent totalisant 12 millions \$ pour ses trois années) consistera en commandites prosanté. Pas nécessairement confinées au domaine du tabac, ces dernières remplaceront des commandites liées aux marques de cigarettes, avec



Avec General Motors à titre de commanditaire principal (à la place de du Maurier), le **Festival international de Jazz de Montréal 2000** a établi des records de fréquentation.

une visibilité similaire lorsque le financement le sera. « *Si nous remplaçons une commandite de Player's, le message de santé remplacera le mot Player's* », a-t-il expliqué.

Trois grands événements

Parmi les grands événements québécois auparavant associés aux cigarettes, seulement trois n'auraient pas encore trouvé d'alternative à leur principale commandite.

Le plus important est le concours international de feux d'artifices de La Ronde, à Montréal, dont l'association de cinq ans avec Benson & Hedges s'éteint cet été. « *Nous avons engagé une firme pour chercher un nouveau commanditaire. Notre directeur général, Pierre Bibeau, y travaille aussi* », a révélé la directrice des affaires publiques de la Société du Parc Jean-Drapeau, Marie Bouchard. Ce dossier se complique du fait que la Ville de Montréal cherche, de plus, à vendre le parc d'amusement La Ronde au secteur privé.

En ce qui concerne le Festival d'été de Québec, associé à du Maurier, le responsable des commandites, Gilles Laforce, ne peut rien dire en prévision de l'an prochain. « *Il n'y a pas de discussions avancées là-dessus. Tout est possible. Du Maurier pourrait revenir un peu ou beaucoup, cela dépend des projets qu'aura Imperial Tobacco lorsque la réglementation à la loi sera connue* », a-t-

il déclaré, tout en s'informant du programme québécois d'aide à l'abandon de la commandite.

Finalement, au Grand Prix Player's de Trois-Rivières, une fin de semaine de courses automobile, le directeur général Léon Méthot a rappelé que la compagnie Imperial Tobacco l'avait avisé qu'elle en était à sa dernière édition. Aucun remplaçant n'est en vue pour l'année 2001. Tout comme M. Laforce, M. Méthot était intéressé de connaître les détails du programme provincial de compensation.

– D.C.



Dans sa publicité, l'**International Benson & Hedges** prétend être « le plus grand événement sur Terre ».

En fait, il s'agit de la plus grande commandite du tabac restante au Québec.



Info-tabac

Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 2000 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois.

Le texte intégral du bulletin est aussi disponible sur notre site Internet, au www.arrete.qc.ca

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec — Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996. ISSN 1480-1833. Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter le coordonnateur, Denis Côté.

Tél. : (514) 525-7025 — Télécopieur : (514) 525-6044

Courriel : infotab@cam.org

Correctrice : Isabelle Masingue

Si non distribuable : apposez le bloc-adresseur sur la fiche d'expédition (préadressée au verso) ; retournez à **Info-tabac**, bureau 205, 1988, rue Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7